

Copies numériques professionnelles d'articles de presse

NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE

Notice de présentation de l'avenant au mandat

Depuis 2002, comme plusieurs centaines d'éditeurs de presse, vous avez confié au CFC la gestion de vos droits au titre des copies numériques professionnelles de vos publications. Ces mandats permettent aujourd'hui de couvrir tous les usages des entreprises et des administrations en termes de reproduction et de rediffusion d'articles de presse.

Ainsi, en 2009, ils ont généré 7,8 millions d'euros de redevances, soit une augmentation de plus de 35 % des sommes facturées par rapport à 2008.

Aujourd'hui, l'évolution des pratiques des utilisateurs et, plus généralement, du marché de la rediffusion numérique d'articles de presse conduisent à actualiser la grille tarifaire mise en œuvre depuis déjà 8 ans par le CFC.

Ce repositionnement tarifaire repose plus précisément sur 2 principes :

- **une meilleure lisibilité de la grille** : une échelle de redevances réduite à 6 niveaux tarifaires pour les panoramas de presse et le clipping ainsi qu'une diminution du nombre de tranches du tarif dégressif pour les panoramas de presse ;
- **un rééquilibrage de la valorisation de la rediffusion** : des redevances de référence et des petites diffusions revalorisées et un tarif mieux adapté au marché pour les grandes diffusions.

Cette grille tarifaire permet :

- à **chaque éditeur**, de choisir une redevance de référence pour chacune des publications dont il apporte les droits au CFC pour les usages numériques suivants : panoramas de presse internes, autres copies professionnelles (copies ponctuelles de travail, bases de données documentaires) et panoramas de presse sur extranet des organisations ainsi que les prestations de clipping et de panoramas de presse des prestataires de services ;
- **au CFC**, de facturer les utilisateurs et de répartir les sommes perçues entre les éditeurs des publications concernées.

Grille tarifaire actuelle

REDEVANCES DE RÉFÉRENCE

■ Deux échelles de redevances de référence

Pour les panoramas de presse : 8 catégories tarifaires

E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	E8
0,01 €	0,02 €	0,04 €	0,08 €	0,16 €	0,32 €	0,64 €	1,28 €

Pour les autres copies internes et le clipping : 12 catégories tarifaires

C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12
0,01€	0,02€	0,04€	0,08€	0,16€	0,24€	0,32€	0,48€	0,64€	0,96€	1,28€	1,60€

MODALITÉS TARIFAIRES POUR LES PANORAMAS DE PRESSE

■ Un tarif dégressif à 11 tranches selon le nombre de postes concernés de l'utilisateur

Postes accédant au panorama de presse	Abattements dégressifs par tranche
1 poste à 5 postes	Redevance de référence
6 postes à 200 postes	75 %
201 postes à 500 postes	85 %
501 postes à 1 000 postes	90 %
1 001 postes à 2 000 postes	92 %
2 001 postes à 3 000 postes	93 %
3 001 postes à 4 000 postes	94 %
4 001 postes à 5 000 postes	95 %
5 001 postes à 7 500 postes	96 %
7 501 postes à 10 000 postes	97 %
au-delà de 10 000 postes	98 % et nous consulter

Nouvelle grille tarifaire

REDEVANCES DE RÉFÉRENCE

- Une seule échelle comportant 6 catégories tarifaires
- Une plus grande valorisation des redevances de référence

E1	E2	E3	E4	E5	E6
0,40 €	0,50 €	1,00 €	1,50 €	2,50 €	4,00 €

Les éditeurs peuvent continuer à choisir deux niveaux tarifaires distincts pour les panoramas de presse, d'une part, et pour les autres copies numériques internes et le clipping, d'autre part.

Pour les prestataires de services : un abattement, de 75 % en 2011 et en 2012 puis de 50 % à partir de 2013, est consenti sur la redevance de référence pour chaque article mis à disposition de leur client dans le cadre des panoramas de presse numériques. Aucun abattement n'est consenti sur les redevances de clipping.

MODALITÉS TARIFAIRES POUR LES PANORAMAS DE PRESSE

- Un tarif dégressif à 4 tranches selon le nombre de postes concernés de l'utilisateur
- Une valorisation sensible des petites diffusions
- Une plus grande dégressivité pour les diffusions importantes

Postes accédant au panorama de presse	Progressivité par tranche
1 poste à 5 postes	Redevance de référence
6 postes à 200 postes	+ 5 % par poste supplémentaire
201 postes à 10 000 postes	+ 1 % par poste supplémentaire
Au-delà de 10 000 postes	+ 1 % par poste supplémentaire et nous consulter

Mise en œuvre de la nouvelle grille tarifaire

Vous devez nous retourner votre avenant **avant le 30 septembre 2010**

■ Entrée en vigueur du nouveau tarif pour les utilisateurs :

à partir du 1^{er} janvier 2011

- pour tous les contrats conclus avec les organisations à partir de cette date ;
- pour tous les prestataires de services, quelle que soit la date de signature de leur contrat.

au cours des années 2011 et 2012

- pour les contrats conclus avec les organisations avant le 1^{er} janvier 2011.

■ Tableaux des correspondances tarifaires

Le CFC a établi une grille de correspondance qui détermine le positionnement tarifaire de chaque publication en fonction du choix opéré par l'éditeur lors de la signature du mandat Copies Numériques Internes et Professionnelles.

Dans l'hypothèse où vous souhaiteriez changer de positionnement tarifaire, nous vous recommandons de nous contacter pour examiner ensemble un positionnement cohérent dans la nouvelle grille.

Nous vous rappelons que le positionnement tarifaire que vous choisissez doit être cohérent avec les tarifs pratiqués pour une même utilisation dans les autres offres dans lesquelles vous êtes présent, conformément à la clause de loyauté du mandat (article 10).

Tableau de correspondance pour les panoramas de presse :

Ancienne Grille	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	E8
	0,01 €	0,02 €	0,04 €	0,08 €	0,16 €	0,32 €	0,64 €	1,28 €
Nouvelle Grille	E1		E2	E3	E4	E5	E6	
	0,40 €		0,50 €	1,00 €	1,50 €	2,50 €	4,00 €	

Tableau de correspondance pour le clipping :

Ancienne Grille	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12
	0,01 €	0,02 €	0,04 €	0,08 €	0,16 €	0,24 €	0,32 €	0,48 €	0,64 €	0,96 €	1,28 €	1,60 €
Nouvelle Grille	E1		E2			E3		E4	E5			
	0,40 €		0,50 €			1,00 €		1,50 €	2,50 €			

Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous aider à compléter l'avenant.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site internet du CFC : www.cfcopies.com
ou à nous contacter à l'adresse suivante : s.chastanet@cfcopies.com

CFC - CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE

20, rue des Grands-Augustins - 75006 Paris Tél. : 01 44 07 47 70 - Fax : 01 46 34 67 19

